

SAS SERMI.

23 RUE CONCHES

27000 EVREUX

02 76 38 30 73

04 67 35 17 67

contact@sermi.fr

DEVIS n° L2200377

SFR DISTRIBUTION

SERVICE COMPTABILITE FOURNISSEURS

IMMEUBLE LE FROG 124 BV DE VERDUN

92411 COURBEVOIE CEDEX

— Adresse implantation

SFR 1034

CC CARREFOUR ST BRICE

AV R. SCHUMANN

95350 ST BRICE SOUS FORET

RCS : B 479 985 780

SIRET : 47998578000036

APE : 3319Z

Capital : 100 000 €

N°TVA : FR15479985780

V/Ref. : AUDIT SECURITE

Date validité :

Statut :

Page 1/1

REFERENCES A RAPPELER IMPERATIVEMENT SUR TOUTE CORRESPONDANCE : N° DE DEVIS

Numéro	Date	N°Client	Modalités de paiement	Technicien
L2200377	15/11/2022	343	Virement	BOYER 06 76 10 97 92

Désignation	Qté	Prix unit.	Rem.	Prix net	Mnt HT	Mnt TTC	TVA
PROPOSITION DE REMPLACEMENT EXTINCTEUR							
GAMME SICLI							
EXTINCTEUR EAU PULVERISEE ADDITIF 6 L- NF - EN3	1	59,00 €		59,00 €	59,00 €	70,80 €	1
ANDRIEU EURO BZ							
n° 1 SURFACE DE VENTE							
DENATURATION EXTINCTEUR PORTATIF INCLUSE	1						1
ETIQUETTE EXTINCTEUR 7.5 X 11.5cm	1						1
VACATION	1	23,00 €		23,00 €	23,00 €	27,60 €	1



Base TVA 20 % : 82,00

**BON POUR
ACCORD MR
BARD GREGORY
15/11/2022**

BON POUR ACCORD

TAMPON

SIGNATURE

Total HT	82,00 €
Total TVA	16,40 €
Total TTC	98,40 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos marchandises sont payables à Béziers, le règlement par chèque, traite ou virement n'opère ni novation, ni dérogation, seul le Tribunal de Béziers est compétent. Toute commande implique que le client a eu connaissance et souscrit sans réserve à nos conditions générales de vente. Toutes clauses ou conditions particulières d'achat figurant sur le présent document, qui seraient en opposition avec les présentes conditions, seraient considérées par nous comme nulles et non avenues. La garantie se limite suivant l'usage, au remplacement de la pièce reconnue défectueuse sans que cela puisse entraîner une quelconque indemnité pour les conséquences directes ou indirectes pouvant survenir de ce fait nos prix et délai sont toujours donnés à titre indicatif, et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser les marchandises ou le matériel, ni de réclamer des dommages et intérêts. Les prix sont réputés et révisable chaque année selon la formule suivante P1=PO x (S1/S0) P1=Prix révisé ; PO = Prix contractuel. S1= indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine ; S0= Dernier indice publié à la date de révision. Nos factures sont établies au cours du mois de livraison. Elles sont payables à la date d'échéances indiquée sur la facture. En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera appliqué. Tout retour de marchandise doit être négocié avec le responsable commercial. De convention expresse, les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, ceci conformément aux termes de la loi n°80 335 du 12 mai 1980. Pour toute contestation, le Tribunal de Béziers sera le seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Nos traites ou acceptations de paiement ne font pas dérogations aux clauses attributives de juridiction.